



Municipalité de Saint-Aimé

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION POUR 2026

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Aimé :

Que conformément à l'article 1007 du *Code municipal du Québec*, le rôle général de perception pour l'année 2026 est maintenant complété et déposé à mon bureau situé au 398, montée Sainte-Victoire, Saint-Aimé;

Qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes aux contribuables dans le délai imparti, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle général de perception au bureau de la Municipalité, situé à l'adresse mentionnée ci-haut, selon les modalités suivantes : du lundi au jeudi de 8h à midi et de 13h à 16h30.

Avis donné à Saint-Aimé, ce **19 janvier 2026**

Karine Lussier
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Aimé, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, le **19 janvier 2026**.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19 janvier 2026.

Karine Lussier
Directrice générale et greffière-trésorière